



REINSCRIPTIONS

SAISON 2017 / 2018

IMPORTANT :

Afin de pouvoir établir avec précision le nombre d'équipes à inscrire pour la saison 2017/2018, toute réinscription doit être déposée au plus tard le **Vendredi 30 Juin 2017**.

Passée cette date, toute réinscription pourra donner lieu à **une majoration de cotisation de 20 €**.

Pièces à fournir obligatoirement :

- ✓ Une photo d'identité récente format 2 x 3 cm, avec le nom/prénom au dos du licencié.
 - ✓ Le règlement incluant le montant de la licence et éventuellement de l'assurance.
 - ✓ La fiche d'inscription dûment complétée (voir page suivante).
 - ✓ Le questionnaire de santé et la photocopie.
 - ✓ Le droit à l'image daté et signé (seulement pour une création de licence).
 - ✓ L'imprimé de la Fédération dûment rempli par votre médecin et complété par vos soins.
- Ce nouveau formulaire de licence se compose de plusieurs parties différentes :

❖ **IDENTITE :** *(à remplir par le licencié ou son représentant légal)*

Indiquer les informations liées à son identité et ses coordonnées, dont l'email qui devient obligatoire.
Dater et signer.

❖ **PRATIQUE SPORTIVE :** *(à remplir par le licencié ou son représentant légal)*

Renseigner le type de licence sollicitée (choisir 1ère famille, 2nde famille optionnelle), sa catégorie et le niveau de jeu souhaité.

❖ **CERTIFICAT MEDICAL :** *(à remplir par votre médecin)*

Pour une demande de licence que ce soit une Création ou un Renouvellement de licence :

Remplir les deux documents suivants :

- Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou du basket-ball datant de moins de 1 an.
- Questionnaire de santé (conservé par le licencié et le club, **faire une photocopie**).

Le certificat médical sera valable **3 saisons sportives consécutives** pour les licences qui ouvrent droit aux compétitions et pour les licences loisirs à partir de la saison 2017/2018.

❖ **ATTESTATION QUESTIONNAIRE MEDICAL** (à remplir par le licencié ou son représentant légal)

Pour renouveler sa licence, le sportif ou son représentant légal atteste avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé. Remplir, dater et signer.

Une seule réponse positive dans l'une des rubriques entraînera la nécessité de présenter un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport.

❖ **SURCLASSEMENT** : (à remplir par votre médecin)

Surclassement obligatoire à valider pour toutes les catégories jeunes.

❖ **DOPAGE** : (à remplir par le joueur mineur uniquement)

❖ **ASSURANCE** : (à remplir par le licencié ou son représentant légal)

Reconnaître avoir pris connaissance des notices d'informations relatives aux garanties Individuelles Accident. Choisir l'option souhaitée ou indiquer qu'il ne souhaite pas souscrire à l'assurance Fédérale, la case correspondante devra alors être cochée, dater et signer.

Toutes ces parties devront être renseignées et complétées afin que la demande de licence soit prise en compte et validée.

Les champs marqués par un astérisque (*) **devront obligatoirement** être renseignés, de même que la partie « **ASSURANCE** ».

ATTENTION : SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTES

Tarifs en vigueur Saison 2017-2018 :

Catégories	Prix des licences	Années de naissance
SENIORS	120.00 € - Hors assurance	né(e)s en 1997 et avant
U17 - U20	95.00 € - Hors assurance	né(e)s entre 1998 et 2002
U14 - U15	80.00 € - Hors assurance	né(e)s en 2003-2004
U12 - U13	75.00 € - Hors assurance	né(e)s en 2005-2006
U10 - U11	65.00 € - Hors assurance	né(e)s en 2007-2008
U8 - U9	60.00 € - Hors assurance	né(e)s en 2009-2010
U7	45.00 € - Hors assurance	né(e)s en 2011
LOISIRS	75.00 € - Hors assurance	
Assurances	Option A : 2.98 €	Option B : 8.63 €
	Option C en compl. de A : (3.48 €)	Option C en compl. de B : (9.13 €)

Modalités de paiement :

- Les moyens de règlement acceptés sont les espèces et les chèques. Nous n'acceptons pas les Pass Culture Sports etc...

- Préciser le nom et le prénom du licencié au dos du ou des chèques. Il est préférable de régler l'assurance et le prix de la licence avec le même chèque.

- Possibilité de paiement échelonné : établir deux chèques (maximum) en précisant le mois d'encaissement.

- Moins 10% à partir de 3 licenciés par famille.

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2017 / 2018

Nom :

Prénom :

Catégorie :

ASSURANCE (FFBB - Contrat d'assurance avec MAIF) :

Je déclare disposer d'une assurance personnelle. (L'attestation n'est pas demandée)

Je souhaite souscrire l'Assurance FFBB , cocher le niveau souhaité :

A (2.98 €) B (8.63 €)

Option C en complément de A (3.48 €)

Option C en complément de B (9.13 €)

CONTRIBUTION POSSIBLE POUR LES PARENTS (cocher au moins 1 case)

Participer A		Aider A		Contribuer A	
L'organisation du Loto		Arbitrage de match		Fourniture de lots	
L'organisation du concours de palets		Table de marque/Chrono		Financement par dons	
L'organisation du tournoi		Emarque		Financement par Sponsoring	
L'organisation marche gourmande		Coaching		Financement par Mécénat	

Vous voulez avoir des renseignements sur le partenariat, le mécénat, les dons aux associations, vous connaissez des partenaires potentiels, contactez-nous au 06 18 28 47 55 - Jean Marc BARIL

PARTIE RESERVEE AU SECRETARIAT

1 photo (2x3 cm) : OUI NON

Certificat médical : OUI NON

Questionnaire de santé : OUI NON / **Photocopie :** OUI NON

Surclassement : OUI NON

Droit à l'image (si création de licence) : OUI NON

Assurance : OUI NON

Niveau : Option A (2.98 €) Option B (8.63 €)

Option C en complément de A (3.48 €)

Option C en complément de B (9.13 €)

Règlement : Chèque € / Espèces €

INFORMATION SUR LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE ET LE DON AUX ASSOCIATIONS

Vous êtes un particulier dans le cadre du dons aux œuvres.

Association de loi 1901, reconnue organisme d'intérêt général à caractère sportif, la Choltièrre Paulx Mer Morte est habilitée à recevoir des dons. **Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt correspondant à 66% de votre don**, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Par exemple, vous faites un don de 100€, votre réduction d'impôt s'élève à 66€, ramenant votre participation nette à 34€.

Si la réduction est supérieure au montant de votre impôt, vous pouvez reporter l'excédent pendant 5 ans. De même, si le versement dépasse 20% du revenu imposable, la réduction pourra s'appliquer sur l'excédent les années suivantes.

Vous êtes une entreprise dans le cadre du mécénat.

Association de loi 1901, reconnue organisme d'intérêt général à caractère sportif, la Choltièrre Paulx Mer Morte est habilitée à recevoir des dons dans le cadre du mécénat d'entreprise. Ce dispositif permet à toute entreprise d'effectuer des dons en numéraire mais également en nature (marchandise, mise à disposition de personnel).

Quelque-soit la forme de don, l'entreprise versante bénéficie d'une **réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés correspondant à 60% du versement effectué** dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaire HT.

Par exemple, votre entreprise fait un don de 1000€, la réduction d'impôt s'élève à 600€, ramenant votre participation nette à 400€.

Toutefois, lorsque le montant de la réduction d'impôt excède le montant de l'impôt à acquitter, le solde non imputé pourra être utilisé pour le paiement de l'impôt dû au titre des cinq exercices suivants. De même, pour les versements dépassant 5‰ du chiffre d'affaire HT, il pourra être appliqué la réduction de 60% sur l'excédent correspondant sur les cinq exercices suivants.

Quelle contrepartie pour l'entreprise « Mécène » ?

Dans le cadre du mécénat, la Choltièrre Paulx Mer Morte propose d'associer le nom de l'entreprise versante aux opérations réalisées par le club.

Par exemple, le nom, le logo ainsi que les coordonnées de l'entreprise peuvent être apposés sur un panneau autour du terrain, sur les équipements sportifs, ou sur les supports de communication : programmes de match, affiches, site internet : www.choltiere.fr, etc...

Mme / M. / Société :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

Email :

Pour soutenir l'association Choltièrre Paulx Mer Morte dans son projet sportif, je fais un don de€

A réception de votre règlement il vous sera remis un reçu fiscal

Retrouvez toutes les informations, actualités et contacts sur notre site www.choltiere.fr !